

IMMATRICULATION

Micro-Entreprise

En cas de double IMMAT Répertoire des Métiers (RM) ET Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) fournir les pièces justificatives en double exemplaire

- Le formulaire de déclaration d'entreprise (P0 Micro-Entrepreneur) complété, daté et signé (Cerfa n° 15253*05)

Chef d'Entreprise

- Justificatif d'identité (CNI, Passeport, carte de résident, titre de séjour) en cours de validité :
 - Français, Suisses, ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne ou de l'Espace Économique Européen : Carte nationale d'identité en cours de validité avec traduction, le cas échéant ou Passeport en cours de validité avec traduction, le cas échéant.
 - Ressortissants Pays tiers résidant en France : Carte de résident (validité 10 ans) ou Carte de séjour temporaire autorisant l'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale ou Titre de séjour en cours de validité avec mention "vie privée et familiale".
 - Ressortissants Algériens : Titre de séjour en cours de validité avec mention "vie privée et familiale" ou Passeport en cours de validité avec visa «D» longue durée ou Récépissé du service des étrangers de la Préfecture, permettant l'immatriculation provisoire au RCS sur requête.
 - Andorrans, Monégasques : Titre de séjour en cours de validité avec mention "vie privée et familiale".
- Déclaration de non condamnation faisant apparaître la filiation (Voir modèle) *
- Attestation de délivrance de l'information donnée au conjoint commun en biens (Voir modèle) *
- Pouvoir, si formalité réalisée par un mandataire (Voir modèle) *
- Justificatif d'identité du mandataire (CNI, Passeport, carte de résident, titre de séjour) En cours de validité
- Vous avez déjà exercé une activité indépendante ? Si oui, Extrait d'immatriculation ou de radiation du RM ou Extrait K BIS ou Avis de situation SIREN

Conjoint collaborateur ou salarié

- Déclaration du statut du conjoint complété et signé par les deux conjoints (Voir modèle) *
- Déclaration de non condamnation faisant apparaître la filiation (Voir modèle) *
- Justificatif d'identité
- Document officiel faisant état du mariage ou du pacs (Livret de famille, Extrait d'acte de mariage ou de pacs, Extrait d'acte de naissance)

Etablissement

CREATION :

Si l'entreprise est domiciliée au domicile du dirigeant :

- Copie du justificatif de domicile (ex : facture de moins de trois mois : EDF, eau, gaz, téléphone fixe ou mobile) ou tout document permettant de justifier de l'occupation des locaux (ex : taxe foncière recto verso).
- En cas d'hébergement : Justificatif de domicile + Attestation de mise à disposition des locaux + CNI de l'hébergeur.

NB : Vous devez justifier de l'occupation régulière des locaux du siège de votre entreprise (par tout moyen : copie du bail, quittance EDF ou facture de téléphone fixe récentes...).

- Attestation de domiciliation établie auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de moins de trois mois.

Si vous disposez d'un local artisanal / commercial :

- Copie de tout document permettant de justifier de l'occupation des locaux (ex : bail, attestation notariée de propriété ou titre de propriété).
- Si local mis à disposition par un tiers : Attestation de mise à disposition des locaux + CNI de l'hébergeur + Justificatif d'adresse au nom de l'hébergeur.

Si vous avez conclu un contrat avec une entreprise de domiciliation :

- Copie du contrat de domiciliation.
- Extrait RCS de l'entreprise de domiciliation.
- Si immatriculation au RCS, agrément délivré par la préfecture à l'entreprise de domiciliation.

REPRISE DE FOND :

Achats de fonds :

- Copie de l'acte d'achat / de cession enregistré par les Impôts et certifié conforme par le déclarant + Parution de publicité dans un JAL.

Location - Gérance :

- Copie du contrat de location + Parution de publicité dans un JAL.

Héritage, Partage, Donation :

- Copie de l'acte

NB : Si Héritage sans partage ni licitation : Acte de notoriété ou intitulé d'inventaire.

Activités Réglementées

- Qualification Professionnelle
 - Formulaire JQPA (Cerfa n° 14077*02)
 - Pièces justificatives accompagnant le formulaire :

Vous disposez de la qualification	Vous embauchez un salarié qualifié
Diplôme	Diplôme
<p>ou Expérience professionnelle de 3 années effectives sur le territoire de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen:</p> <ul style="list-style-type: none">- Acquis en qualité de salarié : Certificat de travail ou dernière fiche de paye (etc.)- Acquis en qualité de travailleur indépendant : Extrait d'immatriculation	<p>ou Expérience professionnelle de 3 années effectives sur le territoire de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen:</p> <ul style="list-style-type: none">- Acquis en qualité de salarié : Certificat de travail ou dernière fiche de paye (etc.)- Acquis en qualité de travailleur indépendant : Extrait d'immatriculation+ Contrat de travail ou lettre d'embauche (obligatoire)

EIRL

- Le formulaire spécifique EIRL (PEIRL) complété, daté et signé (Cerfa n° 14215*03)
- Modèle de l'attestation d'information du conjoint commun en biens - EIRL (Voir modèle) *
- Déclaration d'Affectation du Patrimoine (Voir modèle) *

Autres Documents

- Déclaration d'existence Activités alimentaires (Cerfa n° 13984*03)
- Carte Ambulant
 - Formulaire de demande (Cerfa n° 14022*02)
 - Photo d'identité au format 35 x 45 mm
 - Livret spécial de circulation ou Livret de circulation, délivré antérieurement au 29 janvier 2017
- Attestation de domiciliation établie auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de moins de trois mois
- Autorisation ou refus de diffusion des coordonnées données (Voir modèle) *

Autres documents :

.....
.....
*** Les modèles vous sont fournis si vous choisissez de vous faire accompagner par nos services pour votre formalité**

Libellé de la prestation	Tarif CMAR *
	Micro-Entrepreneur
Rendez-vous individuel	100,00 €
Pack micro-entrepreneur	140,00 €
Carte activité ambulante ou forain	30,00 €

Depuis le 1er janvier 2016, les formalités des micro-entrepreneurs doivent être effectuées par voie dématérialisée (Article 26 - loi n° 2014-626 du 18.06.2014).

- Soit sur le site www.guichet-entreprises.fr

- Soit sur le site www.cfe-metiers.com (départements 06-83-04-05 uniquement)

Mise en garde : Pour déclarer en ligne vous devez obligatoirement disposer d'un scanner pour joindre les justificatifs.

Important : Ne pas oublier de porter la mention suivante : "J'atteste sur l'honneur de la conformité à l'original" date et signature en original sur le scan ou la copie de votre pièce d'identité recto verso. A défaut, votre déclaration ne pourra être traitée.

Nb. Vous pouvez toutefois confier la formalité au Centre de Formalités des Entreprises de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

* voir détail sur grille tarifaire diffusée dans nos locaux ou sur notre site.